

# Déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants

Date de la démarche : 21/04/2022  
Demandeur : HUONNIC Anne, CHEAP CIE  
Bénéficiaire : CHEAP CIE  
Référence : PLATESV-D-2022-002923  
Provenance : Mes démarches administratives Culture

## Projet

### Quel est le projet du déclarant en matière de spectacles vivants ?

La Cheap Cie (Collectif Humain d'Expression Artistique Plurielle) est une compagnie de théâtre née en 2020 dans la presque île la plus au nord de la Bretagne.

Parce que nous croyons que le monde des arts est perméable, nous proposons de mêler théâtre, musique, danse ou toute autre forme artistique, au gré des rencontres sensibles et des créations. Parce que nous sommes au monde, nous allons à la rencontre des autres pour les associer à nos activités créatives.

Parce que nous venons du bord du monde et que nous savons le temps qu'il faut pour aller au centre, nous allons toucher les humains au cœur de leurs territoires grâce à des formes autonomes et des temps de programmation: les "Partages".

### Transparence des informations :

- Je suis informé(e) qu'à tout moment les données de la présente déclaration peuvent être vérifiées par l'administration et que les autorités compétentes peuvent informer le préfet de région en cas de manquement, pour l'activité déclarée, aux obligations relatives au code du travail, au code de la sécurité sociale, au code de la propriété intellectuelle et artistique ainsi qu'aux obligations en matière de sécurité des lieux de spectacles vivants.
- Je suis informé(e) des sanctions pénales liées aux fausses attestations et aux mensonges à l'administration.

## Information

[Que risque-t-on en cas de fausses attestations et mensonges à l'administration ?](#)

## Calendrier prévisionnel des représentations

**Je joins le calendrier prévisionnel des représentations pour l'année à venir selon le modèle ci-dessus.** : calendrier\_representation.xls

## Type de personne déclarante

**Quel type d'employeur êtes-vous ?** : Organisme (c'est à dire que la déclaration est faite pour une personne morale - par exemple une association 1901, une société, un établissement public, une collectivité, etc - qui a un numéro SIRET et une raison sociale – dénomination sociale)

## Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 1

**La déclaration est faite pour** : une association de loi 1901 ou 1908

## Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908 - alternative numéro

**Votre association est-elle postérieure à 2009 (ou antérieure à 2009 mais a subi des modifications depuis 2009) ?** : oui

## Personne morale - Association de loi 1901 ou 1908 - N° RNA

**N°RNA de votre association** : W223002401

## Identification de l'entrepreneur de spectacle vivant déclarant - Personne morale - 2

**Numéro unique d'identification entreprise et établissement (n° de SIRET)** : 84184602500028

**Nom de l'organisme** : CHEAP CIE

**Coordonnées de l'établissement principal, établi en France obligatoirement pour cette procédure :** RUE DE TREGUIER MAIRIE 22220 Plouguiel France

**Site internet le cas échéant :** <https://www.cheapcie.fr>

**Objet de l'organisme tel que figurant dans les statuts :** Cette association a pour but la création, production, diffusion et promotion du spectacle vivant.

**Code d'activité principale d'après la nomenclature des activités françaises (APE-NAF) :**  
90.01Z - Arts du spectacle vivant

**Le code NAF de la personne morale ne figure pas dans la liste, le préciser ici :**

#### Identification du représentant légal de l'organisme

**Civilité :** Madame LE COADOU Virginie

**Le cas échéant deuxième prénom :**

**Le cas échéant troisième prénom :**

**Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :** 23/11/1976

**Numéro de téléphone :** 0642424926

**Autre numéro de téléphone :**

**Courriel :** cheapcie@orange.fr

**Adresse de domiciliation du représentant légal (ou commune de rattachement) :** 9 hent dall garrec huellan 22820 Plougrescant France

**Déclaration sur l'honneur :** Le représentant légal atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale. Si l'entrepreneur de spectacles est une entreprise publique ou une régie : le dirigeant principal de l'établissement, ou l'agent public disposant d'une fonction équivalente lorsque l'entreprise de spectacles vivants est gérée en régie par une collectivité territoriale, atteste sur l'honneur par la validation de la présente déclaration l'absence de condamnation ou de sanction lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale.

#### Conventions collectives - Personne morale

**A quelle convention collective êtes-vous soumis ? Trois cas seulement sont possibles et un de ces trois cas doit obligatoirement être appliqué, d'après le code du travail. :** application de la convention collective nationale du spectacle vivant privé (CCNSVP)

#### Activité d'entrepreneur de spectacles exercée par le passé ?

**Le déclarant a-t-il, au cours des trois dernières années, été entrepreneur de spectacles vivants (exploitant de lieu de spectacles, producteur, tourneur, diffuseur) ? :** oui

#### Activité d'entrepreneur de spectacles exercée par le passé

**1 - Le déclarant indique, le cas échéant, le numéro de licence ou de déclaration (en cas de détention de plusieurs licences dont une pour la même catégorie que la présente déclaration, indiquer le numéro de licence de cette catégorie ; en tous les cas n'inscrire qu'un seul numéro de licence). :** 2021-001182

#### 2 - Règlement des cotisations et contributions sociales

**Attestation sur l'honneur concernant le règlement des cotisations et contributions sociales :**

La présente déclaration atteste l'absence de dettes de contributions et de cotisations sociales auprès des organismes suivants : le guichet unique du spectacle vivant ([www.guso.fr](http://www.guso.fr)) (lorsque l'activité principale n'est pas le spectacle ou pour les groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à des artistes rémunérés) ; ou les organismes de protection sociale du spectacle, ainsi que les institutions auxquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives du spectacle vivant ou par accord collectif de travail (voir détail infra). Dans le cas contraire, le déclarant joint le protocole d'échelonnement de dettes dans l'espace de téléchargement ci-dessous et s'engage à le respecter.

**Le cas échéant, protocole d'échelonnement de dettes ou document attestant qu'un tel protocole est en cours d'élaboration. :**

### **3 - Règlement des droits d'auteurs**

**Attestation sur l'honneur du règlement des droits d'auteurs :** Le déclarant atteste sur l'honneur ne pas avoir de dettes en ce qui concerne le paiement des droits d'auteurs. Dans le cas contraire, il a téléchargé ci-dessous le protocole d'échelonnement de dettes et s'engage à le respecter.

**Le cas échéant, protocole d'échelonnement de dettes relatives aux droits d'auteurs :**

### **4 - Description de l'activité antérieure**

**Le déclarant joint le programme des représentations des trois dernières années en remplissant le modèle à télécharger ci-dessous (ce modèle peut être simplifié à condition que le document fourni indique la date des représentations, le nom du spectacle, le type de spectacle, la localisation et le type de lieu de chaque représentation, et, le cas échéant, l'identité des producteurs de spectacles vivants cocontractants du déclarant). :**

calendrier\_representation (1).xls

#### **Diplôme / Expérience / Compétences / Formation - Personne morale**

**La personne justifiant de la formation, de l'expérience ou des compétences est-elle salariée de l'organisme ? :** non

**Engagement :** Le déclarant s'engage à signaler tout changement dans la ou les personne(s) justifiant des qualifications, expérience ou compétences, dans les quinze jours suivant ce changement. Si la personne n'est pas remplacée dans le mois, le préfet de région peut engager une procédure d'invalidation de la licence (article R.7122-6 du code du travail).

#### **Descriptif de la personne justifiant des diplômes/expérience/formation (hors formation de sécurité) - non salariée**

**Justificatif d'au moins une de ces trois situations (cocher la case et joindre le justificatif) :** détention (domaine indifférent) : d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+2 antérieur à la réforme LMD, BTS ou un DUT ; ou diplôme de l'enseignement supérieur ayant conduit à la délivrance de 120 crédits du système européen de transfert de crédit (ECTS) ; ou d'un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP : <https://certificationprofessionnelle.fr/>) (joindre les diplômes ou titres)

**Joindre le ou les justificatifs. Si vous avez coché "formations ou compétences figurant sur le répertoire ", consultez sur le répertoire de la cpnef-sv la liste des justificatifs recevables :**  
diplôme licence LE COADOU Virginie.pdf

**Civilité de la personne :** Madame LE COADOU Virginie

**Fonction de la personne au sein de l'organisme :** présidente

**Veillez joindre un justificatif de la fonction :** PV Assemblée Générale ordinaire du 15 février 2021 - CHEAP CIE.pdf

**Justification que les fonctions effectives assurées par la personne au sein de l'organisme sont en lien avec la formation, l'expérience ou les compétences indiquées :** Diplôme de Licence Virginie LE COADOU

**Veillez joindre un justificatif :** diplôme licence LE COADOU Virginie.pdf

**Justification du fait que ces fonctions seront assurées pendant la période d'activité d'entrepreneur de spectacles vivant de l'organisme**

"En tant que présidente, Virginie Le COADOU dirigera l'activité artistique en partenariat avec le directeur artistique de l'association." Extrait du PV d'assemblée générale ordinaire du 15 février 2021

**Veillez joindre un justificatif :** PV Assemblée Générale ordinaire du 15 février 2021 - CHEAP CIE.pdf

#### **Précisions sur la catégorie d'activité déclarée**

**Une seule case doit être cochée.** : Diffuseur qui, dans le cadre d'un contrat, a la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles ou entrepreneur de tournées qui n'est pas employeur du plateau artistique (licence de catégorie 3).

#### Personne à contacter pour l'instruction du dossier

**Civilité :** Madame huonnic Anne

**Fonction au sein de l'organisme déclarant :** directrice artistique

**Numéro de téléphone :** +33 2 96 92 55 81

**Numéro de téléphone alternatif :** +33 2 96 92 55 81

**Courriel :** cheapcie@orange.fr

**Adresse :** mairie, rue de Tréguier 22220 Plouguiel France

#### Précisions sur le récépissé de votre déclaration

#### Mentions légales

**Le récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants ne pourra valoir licence que lorsque 30 jours seront passés après la réception par l'administration d'un dossier complet et conforme aux conditions pour exercer l'activité, et que l'administration ne s'y sera pas opposée ou n'aura pas relevé un manquement quant au contenu du dossier.**

L'autorité administrative compétente peut s'opposer ou invalider le récépissé lorsque les conditions pour exercer l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants ne sont pas remplies (article L. 7122-3 du code du travail - conditions de compétences, formation ou expérience - et L.7122-7 du code du travail - respect du droit du travail, du droit social, du droit de la propriété intellectuelle et de la sécurité des lieux de spectacles).

Lorsque le préfet de région est saisi d'un dossier incomplet, il indique à l'intéressé les pièces et informations manquantes ainsi que le délai fixé pour la réception de celles-ci. Lorsque les pièces et informations ont été produites, le récépissé mentionné au premier alinéa lui est délivré (article L. 7122-2 du code du travail).

Le délai d'un mois court à compter de la date de réception d'un dossier complet (article L. 7122-2 du code du travail). Il n'est donc pas possible d'exercer son activité avant cette date.